

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

751ème séance

Mardi 27 mars 2007, à 15 heures

Vienne

Président : M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili)

La séance est ouverte à 15 h 7.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Bonjour, Mesdames et Messieurs les délégués. Je déclare ouverte la 751^{ème} séance du Sous-Comité des affaires juridiques. Nous continuons d'examiner le point 3 de l'ordre du jour, "Échange de vues général". Comme vous le savez, à 16 heures, aux environs de 16 heures, nous pourrions poursuivre le colloque qui a commencé déjà hier.

Je voudrais également vous rappeler qu'il y aura un cocktail et c'est la première fois que l'on procède. Je peux vous donner les indications correspondantes.

Échange de vues général (point 3 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Le premier orateur que nous allons entendre cet après-midi est le représentant de la Pologne auquel je donne maintenant la parole à propos du point 3 de l'ordre du jour.

M. K. KOCEL (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : Merci Monsieur le Président. Ma délégation est ravie de vous revoir en votre qualité de Président de la présente session. Nous sommes convaincus que, comme l'année passée, votre compétence exceptionnelle nous permettra d'aborder tous les points à notre ordre du jour. Nous voudrions également remercier le personnel

du Bureau des affaires spatiales pour l'organisation et la préparation de nos travaux.

La Pologne est honorée de sa participation aux débats de spécialistes aussi éminents dans le domaine du droit spatial. Nous sommes heureux de constater également que la mémoire du Professeur Manfred Lachs reste vivante au sein de notre communauté. Même si la Pologne n'a pas lancé son propre engin spatial, nous avons longtemps participé aux programmes de recherche internationaux dans ce domaine. L'intérêt pour les technologies spatiales est de plus en plus vivant dans notre pays. Comme le Sous-Comité scientifique et technique on peut s'en rendre compte directement à la présente session. À cette occasion, les étudiants de l'Université technique de Varsovie ont fait une présentation sur une expérience scientifique prévue concernant l'élimination des débris spatiaux de l'orbite. L'expérience demande le lancement dans l'espace d'un nano satellite qui bien entendu sera proprement immatriculé.

Les années à venir vont connaître une augmentation significative de la recherche scientifique en Pologne et du financement de cette recherche. Nous espérons que cela s'appliquera également à la recherche spatiale. L'intérêt en Pologne pour les activités spatiales a été confirmé par l'accord négocié récemment avec l'Agence spatiale européenne. Nous comptons sur l'expansion significative et la participation de nos

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



spécialistes aux programmes internationaux organisés ou coordonnés par l'Agence.

Pour toutes ces raisons, le développement du droit spatial international est une question qui bénéficie d'un intérêt particulier et de plus en plus vivant en Pologne. Nous nous rendons compte que les résultats des travaux du COPUOS auront un effet de plus en plus direct sur la Pologne à l'avenir. La plupart des pays se trouvent dans la même situation que la nôtre. La plupart veulent avoir la possibilité d'utiliser l'espace extra-atmosphérique conformément à leurs intérêts et à leur potentiel technique. C'est pourquoi il est très important que le Sous-Comité fasse en sorte que les conditions juridiques soient applicables à tous les États pour que tous les États puissent avoir accès aux bienfaits de l'espace.

La Pologne considère à leur juste valeur les activités menées dans ce domaine par différentes organisations internationales, notamment l'UIT. L'accessibilité technique accrue va à l'espace liée à un intérêt croissant de la part du secteur privé exige que ce processus ne soit pas limité mais se passe de façon ordonnée pour que chacun puisse trouver sa place et que ces activités se fassent conformément au droit international.

Voilà pourquoi la Pologne qui est partie aux quatre traités fondamentaux sur l'espace encourage tous les autres États qui ne l'ont pas encore fait à devenir partie à ces traités. Nous devrions tout d'abord améliorer le fonctionnement des dispositions contenues dans ces actes juridiques. Voilà pourquoi nous appuyons particulièrement les activités du Sous-Comité juridique concernant l'immatriculation des objets spatiaux.

Par ailleurs, n'oublions pas qu'un développement insuffisant du droit international ne limite pas l'utilisation de l'espace aujourd'hui et à l'avenir, ne restreint donc pas l'utilisation de l'espace aujourd'hui et à l'avenir. Nous nous félicitons de la nécessité de mettre en place des règlements facilitant l'utilisation commerciale de l'espace notamment par exemple aux fins du tourisme spatial. Nous sommes également en faveur du développement de mesures pour éviter les débris spatiaux.

Nous sommes conscients également des propositions qui se sont fait entendre dans cette instance, notamment pour ce qui est d'une convention globale sur le droit spatial. J'avoue que c'est une idée intéressante voire fascinante. Toutefois, vu les débats qui ont eu lieu au COPUOS actuellement, nous ne sommes pas convaincus que le moment est venu pour passer à la mise en œuvre de ce projet. Bien sûr, cela ne devrait pas empêcher le COPUOS et notamment son Sous-Comité

juridique de poursuivre cette réflexion dans différents forums et réfléchir au futur développement des règles liées à l'espace. La Pologne est prête à examiner tout autre point qui pourrait être inscrit à notre ordre du jour.

Quarante ans se sont écoulés depuis l'adoption du premier traité relatif à l'espace. Un grand nombre de pays présents dans la salle ont contribué à sa création. Profitons de cette occasion et que cet anniversaire nous permette de relancer nos travaux sur les règles de l'utilisation pacifique de l'espace pour que l'espace puisse être utilisé pour le bien de l'ensemble de la communauté internationale.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie, Monsieur le représentant de la Pologne. Je vais maintenant donner la parole au représentant de l'Inde.

M. M. GANDHI (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Monsieur le Président, d'emblée ma délégation voudrait à l'instar des autres délégations, vous féliciter pour votre réélection à la présidence du Sous-Comité juridique. Nous sommes convaincus que sous votre direction le Sous-Comité pourra réaliser des progrès importants et examiner toutes les questions à son ordre du jour. Je saisis cette occasion pour vous assurer de la pleine coopération de ma délégation. Je voudrais également remercier le Directeur du Bureau des affaires spatiales et son équipe qui ont présenté des documents de haute qualité à la présente réunion.

Nous sommes convaincus que le développement du droit spatial est essentiel pour une exploration organisée de l'espace à des fins pacifiques. Le Sous-Comité a évolué grâce au consensus sur les traités de base qui ont été acceptés par un grand nombre de pays. Le rôle de ces traités dans la conduite et l'expansion des activités spatiales ne saurait être sous-estimé. Nous pensons que l'évaluation du statut de l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace est une question importante à notre ordre du jour. Nous sommes convaincus que le débat sur ce point nous permettra de trouver les moyens de promouvoir l'adhésion à ces traités par un grand nombre de pays.

Le développement rapide de la science et la technologie depuis l'adoption de ces traités fondamentaux ont mis l'accent sur un certain nombre de questions complexes, notamment pour ce qui est de la définition et de la délimitation de l'espace. Nous pensons que l'orbite géostationnaire fait partie intégrale de l'espace extra-atmosphérique et donc relève du traité relatif à l'espace. Notre

débat sur cette question est important pour arriver à une position commune.

Nous voudrions réitérer l'attachement de l'Inde à l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques dans l'intérêt de l'humanité. Nous appuyons le développement et l'évolution constante de l'état de droit pour l'utilisation pacifique de l'espace afin que tous les pays puissent en bénéficier, notamment les pays en développement.

Au cours de la première partie du colloque d'hier, le rôle important joué par la législation nationale ainsi que les accords bilatéraux et multilatéraux pour déterminer le droit spatial moderne a été mis en lumière. Nous voudrions vous informer que récemment certains accords majeurs ont été signés entre l'ISRO et les autres agences spatiales. Par exemple, nous avons signé un mémorandum d'entente avec la NASA, le 9 mai 2006 afin d'inclure deux instruments scientifiques américains à bord de la première mission indienne vers la Lune. Un accord avec la Russie afin de coopérer avec son programme GLONAS. Une partie importante des activités spatiales de l'Inde l'accent a été mis sur la coopération internationale. L'Organisation de recherches spatiales indienne s'intéresse aux services et a compétence pour aider les pays en développement dans l'application des technologies spatiales.

Le Centre des sciences spatiales et l'éducation pour l'Asie et le Pacifique affilié à l'ONU et travaille en Inde dans ce sens. Le Centre a réalisé jusqu'à présent 23 programmes de haut niveau d'une durée de neuf mois et trois sont actuellement en cours. Par ailleurs, le Centre a organisé un certain nombre d'ateliers et de cours à court terme. En tout, 655 chercheurs de 30 pays de la région Asie et Pacifique et 26 chercheurs de 16 pays en dehors de la région ont pu participer aux activités offertes par le Centre. En 2006, deux ateliers ont été organisés en Inde. Un en août à Cochi, il s'agissait d'un projet pilote ONU-Inde-États-Unis et la télémédecine et la reconstruction de l'Afghanistan. Un autre atelier de la NASA sur l'année héliophysique internationale 2007 et la science spatiale fondamentale s'est tenu à Bangalore en novembre.

L'Inde accueillera cette année le 58^{ème} Congrès astronomique international en septembre 2007 sous les auspices de la Fédération astronomique internationale, l'Académie internationale d'astronomie et l'Institut international du droit spatial. Étant donné qu'il s'agit du 50^{ème} anniversaire de l'âge spatial, plusieurs événements sont organisés en marge de cette conférence.

La réduction des débris spatiaux est importante car ces débris posent un danger important aux biens spatiaux. Par ailleurs, l'addition de débris que ce soit intentionnel ou non doit être évitée. La délégation indienne voudrait dire que l'exploration de l'espace à l'avenir dépendra de la façon dont on peut réduire les débris spatiaux et la façon dont ces pratiques d'atténuation des débris sont mises en pratique. Nous nous félicitons de l'adoption récente des directives pour l'atténuation des débris. Nous pensons que le principe de responsabilité commune mais différenciée devrait être adapté pour l'élimination des débris. Je voudrais dire que les pays qui sont responsables de la création de débris devraient contribuer aux efforts d'atténuation de ces débris de façon plus significative que les autres.

Ma délégation invite tous les pays à respecter le droit souverain de tous les pays à avoir accès à l'espace et la possibilité d'utiliser l'espace pour ses programmes de développement. Le respect pour la sûreté et la sécurité des biens spatiaux et les capacités de tous les pays sans déni ou menace de dénier l'accès à l'espace est une nécessité pour tous afin de pouvoir prospérer ensemble. À cet égard, nous voudrions réitérer la mise à disposition gratuitement des images haute résolution des zones sensibles sur l'Internet, c'est quelque chose qui préoccupe un grand nombre de pays pour des raisons stratégiques. C'est pourquoi nous pensons qu'il est important d'élaborer des directives pour que l'intérêt stratégique des pays soit bien protégé. Nous pensons que le Sous-Comité devrait travailler également dans ce sens.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je vous remercie, Monsieur le représentant de l'Inde. L'orateur suivant sur ma liste est le représentant du Japon.

M. S. SUMI (Japon) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, au nom de ma délégation, j'ai l'honneur de prendre la parole à la quarante-sixième session du Sous-Comité juridique du COPUOS. Je voudrais également exprimer toute notre gratitude à M. Raimundo Gonzalez-Aninat, Président du Sous-Comité et à M. Sergio Camacho-Lara, Directeur du Bureau des affaires spatiales et son personnel pour la préparation de la présente session.

D'emblée, je voudrais mentionner certains des événements importants qui ont eu lieu au Japon depuis la dernière session du Sous-Comité et certains des événements que nous attendons cette année. Le Japon a contribué à la construction d'un système qui applique les satellites à la gestion des catastrophes. En tant qu'un objectif essentiel, y

compris l'organisation d'une conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des catastrophes et la participation au forum des agences spatiales de la région Asie-Pacifique, en collaboration avec d'autres pays, le Japon a lancé un projet de soutien à la gestion des catastrophes, Sentinel-Asie, qui est la première étape vers la mise en place d'un système de soutien à la gestion des catastrophes à l'échelle de la région Asie-Pacifique. Actuellement, un Sentinel-Asie collabore avec 44 organisations internationales dans 19 pays et 44 organisations nationales et 8 organisations internationales.

Nous voudrions vous faire part du lancement des satellites japonais et de lanceurs. D'abord, 2006 a été une année remarquable pour le Japon. Nous avons lancé six missiles HIIA et MV. Pendant ces lancements, nous sommes particulièrement fiers du succès réalisés par le lancement de quatre lanceurs HIIA renforçant nos progrès dans la technologie spatiale. Nous allons continuer à améliorer la fiabilité de notre technologie nationale de lanceurs. Pour ce qui est des sciences spatiales, le satellite astronomique SUZAKU, le satellite à infrarouge AKARI et le satellite d'observation solaire INODE ont reçu une grande reconnaissance de par le monde pour les résultats réalisés. Nous nous attendons à ce que les données obtenues par ce satellite soient un point essentiel pour le développement de l'astronomie au XXI^{ème} siècle.

À la fin de l'année dernière, le Japon a lancé le satellite d'essai d'ingénierie ETS-8 connu également sous le nom de KIKU-8 et a pu déployer deux grandes antennes. La technologie de ETS-8 permet la communication satellitaire mobile en utilisant les terminaux portables. Ce type de satellite qui a la capacité de transmettre immédiatement l'information a la possibilité de communiquer des données fiables non seulement en cas de désastre mais également dans les zones où on ne peut pas construire des centres de réception, comme par exemple dans les montagnes.

Cette année, le Japon a l'intention de lancer deux satellites, puisque l'année 2007 a été définie comme l'année de départ pour l'exploration de la Lune cet été, le Japon lancera son satellite lunaire CELEN, qui est une des plus grandes missions d'exploration de la Lune depuis le programme APOLLO. Avec la mission CELEN, le Japon espère collecter des données importantes pour comprendre l'origine et l'histoire de la Lune et nous allons partager ces connaissances avec la communauté universitaire.

Un autre point sur lequel nous travaillons est le lancement d'un test d'ingénierie à bandes larges et un satellite de démonstration, au début de 2008. Ce satellite profitera notamment les usagers de l'Internet dans la région Asie-Océanie avec une

capacité de communication à grande vitesse. En plus de ce satellite le plus grand événement de cette année sera le module japonais KIBU qui va être lancé par la navette spatiale et qui viendra s'amarrer à la Station spatiale. Nous pensons que KIBU sera largement utilisé par la communauté internationale.

Passons maintenant à certaines des questions abordées pendant la présente session. Le Japon est partie aux quatre traités de l'espace, le Traité relatif à l'espace, l'Accord sur le sauvetage, la Convention sur la responsabilité et sur l'immatriculation. Nous menons nos activités conformément à ces traités. Ces traités qui constituent le cadre juridique pour nos activités spatiales actuelles sont importants car ils constituent la base à nos activités spatiales en pleine expansion. Cette année, nous avons célébré le 40^{ème} anniversaire des traités relatifs à l'espace. C'est pourquoi je voudrais vous informer qu'à notre avis il serait souhaitable que tous les pays affirment leurs attachements à ces traités afin de renforcer le cadre juridique aux activités spatiales. C'est pourquoi les États parties qui ont ratifié les traités des Nations Unies doivent procéder conformément à l'esprit de l'utilisation pacifique de l'espace. Tous les pays doivent honorer le concept de l'utilisation pacifique de l'espace et il faut éviter toute action qui pourrait remettre en danger cet esprit.

Nous apportons une contribution importante aux travaux du groupe de travail intitulé "Recommandations sur la pratique des organisations internationales en matière d'immatriculation des objets spatiaux", discussion qui se poursuit depuis quatre ans. Nous allons poursuivre tous nos efforts pour arriver à des conclusions acceptables.

Je voudrais dire tout mon respect pour les directives pour la réduction des débris spatiaux qui ont été adoptées à la dernière session du Sous-Comité scientifique et technique en février. Ces lignes directrices permettront d'améliorer l'environnement spatial qui se détériore à cause de l'accumulation des débris spatiaux. Nous allons poursuivre les activités afin de réduire le nombre de débris dans l'espace. Le Sous-Comité juridique a un rôle important à jouer. En effet, il doit faire en sorte que l'humanité tire tout le profit des activités spatiales menées de façon juste et équitable. Nous allons participer aux discussions du Sous-Comité juridique de façon efficace et productive.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant du Japon pour ses déclarations et c'est maintenant au représentant du Viet Nam que je vais donner la parole.

M. D. M. CHUNG (Viet Nam)
[interprétation de l'anglais]: Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. C'est un grand plaisir de vous voir assumer à nouveau la présidence du Sous-Comité. La délégation du Viet Nam vous souhaite à vous-même et à tous les participants une excellente session.

Monsieur le Président, la technologie spatiale se rapproche de nous et même des enfants, quand on voit tout ce qu'elle permet de réaliser. Notre pays vient de connaître une année marquée par des typhons qui ont tué des dizaines d'habitants, surtout des pêcheurs et qui ont détruit des villages dans la zone côtière. Les conséquences auraient pu être encore plus graves si nous n'avions pas été avertis en temps utile par les agences spatiales d'autres pays, les États-Unis, le Japon, les Philippines, etc. Nous avons pu ainsi mettre au courant nos pêcheurs pour qu'ils puissent éviter les zones dangereuses. Nous voudrions remercier les pays membres du Comité pour l'aide qu'ils nous ont ainsi apportée.

Monsieur le Président, le Viet Nam est un pays en développement qui a un faible niveau de technologie spatiale et il y a quelques années, notre gouvernement s'est intéressé beaucoup au développement et aux applications de la technologie spatiale en coopérant de façon très efficace avec de nombreux pays membres du Comité et je pense notamment au Japon et à d'autres pays de l'Asie ou de l'Asie-Pacifique, à des pays européens, etc. Nous avons reçu de leur part un appui important.

Je voudrais profiter de cette occasion pour vous mettre au courant de certaines activités récemment entreprises par notre pays, le Viet Nam en ce qui concerne le développement de la technologie spatiale et les questions liées aux aspects juridiques jouent à cet égard un rôle particulièrement important. D'abord, fin 2006, notre Premier Ministre a signé la stratégie pour le développement et les applications spatiales jusqu'à 2020, aux termes de laquelle nous avons constitué un nouvel Institut national de la technologie spatiale, ainsi qu'un comité de la technologie spatiale du Viet Nam qui va s'occuper de la mise en œuvre de cette stratégie.

Deuxièmement, pour ce qui est de la mise en œuvre de la stratégie, d'ici 2008, nous aurons terminé le projet VINASAT de développement et de lancement du premier satellite de communication qui sera utilisé pour diverses applications, télécommunications, télémédecine, téléenseignement, etc. Ce projet résulte d'un transfert de technologie et nous avons pu appliquer dans de bonnes conditions le droit spatial

international et nous avons pu nous rendre compte de l'importance réelle de ce droit.

Troisièmement, nous avons pu réaliser un projet relatif à la construction d'une image satellitaire à partir de recherches d'ordre météorologique et environnemental. La station de réception entrera en activité à la fin de l'année 2007.

Quatrièmement, et pour ce qui est de notre stratégie, d'ici 2010 nous essaierons de mettre au point et de lancer un microsatellite pour pratiquer la télédétection et l'observation terrestre. Nous allons également mettre au point une station de contrôle et de réception, station terrestre.

Pour réaliser ces projets, nous appliquerons dans de bonnes conditions les dispositions du droit spatial et nous espérons que le Sous-Comité pourra profiter de notre participation à ce programme non seulement pour la technologie spatiale mais également en ce qui concerne le droit spatial étant donné que cela est très important pour notre stratégie et les applications qui peuvent résulter de l'utilisation des technologies spatiales.

Nous voudrions demander que des spécialistes viennent au Viet Nam pour donner des cours en matière de droit spatial, cela serait fortement apprécié par notre Gouvernement.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les participants, le Gouvernement du Viet Nam apprécie fortement la coopération internationale dans le domaine de la technologie de l'espace et du droit spatial et en fait la promotion. Nous voudrions spécialement signaler la coopération très efficace avec des États membres du Comité et nous serons heureux de voir cette coopération se poursuivre.

Pour terminer, c'est avec plaisir que je vous signalerai que nous organiserons de concert avec le Comité en novembre de cette année, à Hanoi, un atelier sur l'utilisation de la technologie spatiale pour la gestion forestière et la protection de l'environnement. Nous serons heureux de pouvoir vous rencontrer lors de cet atelier.

Merci de votre attention.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'espagnol]*: Je remercie le Viet Nam pour cette intervention et je vais maintenant donner la parole au représentant du Canada.

M. B. LEGENDRE (Canada)
[interprétation de l'anglais]: Merci, Monsieur le Président. La délégation du Canada voudrait se joindre aux voix de ceux qui ont déjà dit combien ils étaient heureux de vous voir présider les travaux de notre Sous-Comité. La délégation du Canada

sera heureuse de continuer à travailler sous votre direction pour assurer une issue positive de nos délibérations. La délégation du Canada voudrait également remercier le secrétariat, non seulement M. Camacho mais également tous ses collaborateurs, pour leur excellent travail, et certains membres du secrétariat, je le remarque, étaient jadis parmi nous et représentaient leur pays d'origine.

Monsieur le Président, la commercialisation croissante des activités spatiales pose des problèmes en matière d'interprétation et de mise en œuvre du cadre juridique international régissant de telles activités. Le Canada appuie fortement les conventions des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique et se félicite des initiatives entreprises pour les renforcer.

Les discussions qui ont eu lieu au sein du groupe de travail sur les pratiques d'immatriculation des États et des organisations internationales sont particulièrement intéressantes à cet égard. Le Canada est convaincu qu'elles pourront permettre d'élaborer un ensemble de pratiques optimales qui assureront la mise en œuvre efficace et complète de la Convention sur l'immatriculation, et contribueront en fin de compte à mettre en place un environnement spatial plus sûr, plus accessible.

Monsieur le Président, le Canada se félicite des activités qui ont été réalisées dans le cadre du travail du Sous-Comité des affaires scientifiques et techniques notamment l'adoption des lignes directrices sur la réduction des débris spatiaux. Le Canada recommande que ces directives soient transmises à l'Assemblée générale sous forme d'une résolution autonome afin d'en montrer l'importance pour la communauté spatiale, plutôt que de les intégrer dans la résolution annuelle du Comité des affaires extra-atmosphériques. Le Canada voudrait féliciter les États associés à la création de ces directives. Avec la réalisation de ce travail s'attend à ce que le Comité des utilisations pacifiques pourra alors se pencher sur l'élaboration des directives relatives à la gestion du trafic spatial.

Monsieur le Président, les débris spatiaux sont un sujet de plus en plus préoccupant et différents pays ont déjà exprimé leurs inquiétudes quant au fait que l'augmentation importante de la quantité de débris pourrait empêcher d'utiliser l'environnement spatial. Le Canada comme d'autres pays utilise l'espace pour la communication, pour la recherche, pour la télédétection et pour d'autres objectifs pacifiques. Tout ce qui menace ces utilisations doit être évité.

Avec l'adoption des directives sur les débris, le Canada est convaincu que l'on pourra ainsi

réaliser une première phase importante des activités nécessaires pour permettre une utilisation sans problème de l'espace.

Monsieur le Président, le Canada est d'avis que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace et ses Sous-Comités ont un rôle important à jouer pour répondre aux défis auxquels est confrontée la communauté internationale en ce qui concerne l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Le travail du Comité pourra être encore renforcé en établissant des liens avec d'autres organes des Nations Unies qui s'intéressent à l'espace extra-atmosphérique, notamment l'Union internationale des télécommunications, la Conférence sur le désarmement et l'Assemblée générale des Nations Unies et plus particulièrement les 1^{re} et 4^{ème} Commissions.

La réunion interinstitutions des Nations Unies des activités extra-atmosphériques est un forum de coordination très utile et on devrait réfléchir à son expansion éventuelle. Le Comité pour l'utilisation pacifique de l'espace pourrait également bénéficier d'un examen de ses modes de fonctionnement pour voir comment lui et ses Sous-Comités pourraient régir de façon plus efficace face à l'évolution des besoins de la communauté internationale. Le Canada sera heureux de discuter de cette question avec les délégations du Comité pour l'utilisation pacifique lors de la session plénière du Comité en juin 2007.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant du Canada qui était le dernier orateur inscrit pour ce débat et pour que nous utilisions au mieux le temps dont nous disposons pour le colloque, je pense que nous pourrions cette fois-ci nous affranchir de la règle que nous avons adoptée pour ce qui est de stimuler le débat. Mais je voudrais en fait dire deux choses. D'abord, c'est la chose la plus particulière, je voudrais souhaiter la bienvenue à un grand ami, à quelqu'un qui a joué un grand rôle dans nos activités, il s'agit de l'ambassadeur Alfredo Rey de Colombie qui s'est assis là avec l'humilité qui le caractérise. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au représentant de la République tchèque, le professeur Vladimir Kopal, qui doit nous signaler quelque chose à propos des consultations officielles sur lesquelles nous nous sommes entendus et je vais lui donner maintenant la parole.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Monsieur le Président, sur votre initiative, je me suis adressé au Directeur du Bureau des affaires spatiales et je lui ai demandé de

réserver une salle et de prévoir également un créneau horaire approprié, et je lui ai demandé s'il serait possible de nous fournir la salle 713 pour jeudi midi, de 14 heures à 15 heures, et je pense que cette salle pourra être disponible. C'est pourquoi je voudrais lancer un appel à toutes les délégations qui voudraient participer à ces consultations officielles et nous voudrions essayer de voir comment il serait possible de parvenir à un certain rapprochement quant à nos points de vue relativement aux points qui devraient être ajoutés à l'ordre du jour du Sous-Comité des affaires juridiques durant sa prochaine session en 2008. C'est sur cela que porteront les consultations et j'insiste une fois de plus, il s'agit de consultations tout à fait officielles et si on peut espérer un accord, nous pourrions poursuivre ces consultations durant les premières journées de la semaine prochaine. Je dirai à ce moment-là quand aura lieu la deuxième séance de consultations officielles. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie, professeur Kopal, et je peux signaler que la salle a déjà été réservée. Il s'agit donc de la salle C, toutes les délégations intéressées pourront le noter, C0713, et comme l'a

dit M. Kopal, cette réunion aura lieu jeudi entre 14 et 15 heures. Je suis sûr que grâce à son talent, à son dynamisme, il pourra contribuer à l'atteinte de ce but que nous nous sommes donné. Je pense que ce que j'ai dit est assez clair, mais je vous prierai de m'excuser pour la façon un peu complexe dont je me suis exprimé.

Nous avons donc terminé l'examen du point 3 de l'ordre du jour, "Échange de vues" et nous pouvons lever cette séance maintenant afin de passer au point suivant, c'est-à-dire passer au colloque. Quoi qu'il en soit, nous aurons notre séance plénière demain à 10 heures pour terminer l'examen du point 3 de l'ordre du jour et nous passerons au point 4, et nous pourrions aussi si le temps le permet, passer au point 5 qui concernera les activités liées au droit de l'espace et les activités des organisations intergouvernementales, non gouvernementales ou internationales. Et puis, le groupe de travail qui s'occupe du point 4 de l'ordre du jour tiendra sa deuxième réunion sous la présidence de M. Vassilios Cassapoglou de la Grèce. Je pense que c'est une question très importante. La séance est levée.

La séance est levée à 15 h 46.